

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Paul FLEURY

Nos morts : M. Max Gay-Crosier,  
Greffier du Tribunal de Martigny  
et Saint-Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1956, tome 54, p. 214-215

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

## M. MAX GAY-CROSIER

### Greffier du Tribunal de Martigny et Saint-Maurice

C'est le 13 mars que s'éteignit à Martigny-Ville celui qui longtemps fut greffier du Tribunal de Martigny et Saint-Maurice. Il mourait comme ceux de sa race dans les meilleurs sentiments de foi et de résignation à la volonté de Dieu. Les études et la carrière juridique avaient fortifié ses convictions et son attachement aux traditions de famille : quand on le rencontrait, on revoyait en lui le bon papa Gay-Crosier avec ce brin de timidité qui semblait craindre pour le trésor d'honnêteté, de dignité naturelle empreinte sur toute sa personne.

Max Gay-Crosier paraissait destiné à une belle longévité et il fut subitement terrassé ! On l'avait rencontré en ville au début de la semaine et le vendredi on emmenait à l'église, puis au cimetière sa dépouille mortelle... Quelle tristesse pour sa chère et belle famille et pour ses nombreux amis !

Il était né à Finhaut en 1892, de parents très chrétiens que le curé de ce temps, le chanoine Jean-pierre Décaillet, avait en grande estime. Il vint au Collège de l'Abbaye en 1905 pour s'instruire ; on l'orienta vers les études classiques où, tout de suite, il se distingua par son application et ses progrès. Il sortit de Principes avec un prix et ses succès ne diminuèrent pas durant le cycle des études. Son jeune frère Alphonse, aujourd'hui chanoine de l'Abbaye, ancien prieur de Vétroz et actuel curé de Vérossaz, n'eut qu'à suivre son exemple. Max conquit son diplôme de maturité et laissa à ses maîtres le meilleur des souvenirs.

Les études de droit l'attirèrent ; à l'Université il se distingua comme au Collège. Après avoir obtenu son diplôme de notaire et fait son stage, il ne tarda pas à être nommé greffier au Tribunal de Martigny et Saint-Maurice : sa vie s'écoula dans cette fonction, où il fut l'homme du devoir, mais toujours modeste.

Il avait épousé Mlle Eugénie Lugon : de cette union naquirent cinq enfants qui font honneur à leurs parents et ce fut une grande joie pour Max Gay-Crosier de les voir conquérir leur place au soleil, grâce à la formation reçue en famille et, pour les fils, au Collège de Saint-Maurice.

Le père avait atteint son but ; les années de retraite lui souriaient, mais Dieu en disposa autrement ; devant cette fin subite, très chrétienne, la famille, en union avec la foi des ancêtres, répéta : « Que la volonté de Dieu soit faite ! »

Max Gay-Crosier, malgré les nombreuses années vécues à Martigny, était resté attaché au sol natal, à Finhaut.

Chaque année, avec sa famille, en compagnie de son frère chanoine, il remontait au chalet où, dans le souvenir des ancêtres, il retrempait son courage et sa foi.

A sa chère épouse, maintenant dans la solitude peuplée cependant par l'amour des enfants grandis, à ses enfants à Martigny, Monthey et Moutier, à son cher frère M. le chanoine Gay-Crosier, nous présentons, l'hommage de nos sympathies et des prières que nous réservons à nos anciens élèves.

P. F.